

Angoulême Cognac



Des formations
de proximité
pour les
professionnels
de l'immobilier



Depuis le 1er janvier 2017, les professionnels de l'immobilier ainsi que leurs collaborateurs habilités sont dans l'**obligation de suivre une formation** de deux jours par an afin d'obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle (décret n°2016-173 du 18 février 2016).

La CCI Charente propose un programme de formations concrètes et d'actualité aux professionnels de l'immobilier, qu'ils soient dirigeants, salariés ou agents commerciaux.

Ces formations se déroulent en Charente, à Angoulême ou à Cognac, en fonction de la localisation des participants.

Les régimes matrimoniaux

- Comprendre les obligations liées au régime matrimonial primaire
- Déterminer les obligations liées aux différents contrats de mariage
- Réagir dans chaque situation familiale pour préserver ses droits
- Suivre les évolutions en la matière

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 27 Février 2019 // Prix : 300 € net de taxe

Les successions

- Actualiser ses connaissances au regard de la récente législation
- Maîtriser les régimes matrimoniaux
- Conseiller un client en matière de donation
- Apporter ses compétences dans le domaine des successions
- Anticiper les situations conflictuelles

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 28 Février 2019 // Prix : 300 € net de taxe

Actualités immobilières - Obligations nouvelles

- S'approprier les règles juridiques « nouvelles » pour garantir le professionnalisme des collaborateurs
- Énoncer les textes et les décisions récents pour adapter ses pratiques
- Vérifier la conformité des actes avec la loi et la réglementation en vigueur

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 5 Mars 2019 // Prix : 300 € net de taxe

Loi RGPD et protection des données informatiques

- Comprendre les enjeux et les concepts fondamentaux en matière de protection des données
- Disposer d'une méthodologie pour mettre en œuvre une démarche de conformité avec les obligations du RGPD
- Sécuriser ses données informatiques

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 6 Mars 2019 // Prix : 300 € net de taxe

Développement digital

- S'implanter sur les nouveaux médias
- Créer des vitrines virtuelles
- Utiliser les réseaux sociaux

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 28 Mars 2019 // Prix : 300 € net de taxe

Le mandat de vente

- Actualiser la trame des mandats et annexes pour garantir l'information des vendeurs et des acquéreurs, sécuriser la transaction et satisfaire aux exigences de la loi ALUR.
- Circonscrire le contenu et l'étendue de l'obligation d'information à destination des vendeurs et des acquéreurs
- Dresser un panorama des pièces à collationner pour garantir l'information du candidat acquéreur et opérer vérification des informations

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 8 Avril 2019 // Prix : 300 € net de taxe

Le compromis de vente

- Maîtriser les caractéristiques juridiques de la vente immobilière pour construire des modèles d'actes « légaux » garantissant l'information et les droits des parties
- Préciser les caractères de la vente immobilière
- Etudier le contenu usuel de la promesse
- Définir la liste des principales clauses de la promesse de vente

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 10 Avril 2019 // Prix : 300 € net de taxe

La loi ELAN

- Appréhendez toutes les nouvelles dispositions de la loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique) en matière immobilière (secteur privé) afin d'anticiper les changements et adapter votre pratique

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 17 Juin 2019 // Prix : 300 € net de taxe

La location jusqu'à la mise en place du locataire

- Recenser les principales règles issues de la loi ALUR pour garantir l'information et le respect des droits des bailleurs et des locataires
- Informer les bailleurs et les locataires des droits et obligations nés de la loi ALUR
- Vérifier la légalité des documents contractuels

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 9 Septembre 2019 // Prix : 300 € net de taxe

La photographie immobilière

Apporter les connaissances et compétences permettant de réaliser des photographies immobilières de qualité.

- Choisir son matériel
- Préparer la séance de prise de vue
- Réaliser le shooting
- Effectuer les retouches numériques nécessaires

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 17 Septembre 2019 // Prix : 300 € net de taxe

Estimer avec les méthodes de l'expertise

- Acquérir les méthodes de l'expertise
- Utiliser les méthodes financières
- Savoir argumenter son évaluation

// Durée et lieu : 2 jours - Angoulême ou Cognac // Dates : 23 et 24 Septembre 2019 // Prix : 700 € net de taxe

Déontologie

- Mesurer les obligations morales et juridiques dans l'exercice de la profession
- Se rappeler les natures et l'étendue de la responsabilité juridique des agents immobiliers
- Adapter son comportement face aux tiers (clients, confrères...)

// Durée et lieu : 1 jour - Angoulême ou Cognac // Date : 4 Novembre 2019 // Prix : 300 € net de taxe

Connaissance de la construction

- Connaître les architectures
- Sensibiliser au développement durable
- Appréhender les pathologies du bâtiment

// Durée et lieu : 2 jours - Angoulême ou Cognac // Dates : 18 et 19 Décembre 2019 // Prix : 700 € net de taxe



FORMATION

Depuis le 1er avril 2016, date d'entrée en application du Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier, ces derniers ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur autorisation d'exercer, quel que soit leur statut (dirigeant, collaborateur salarié ou encore agent commercial indépendant), s'ils ne produisent pas la preuve qu'ils ont suivi au moins deux jours de formation par an.

FORMALITÉS

Depuis le 1er juillet 2015, les CCI sont devenues autorités compétentes pour délivrer :

- >> les cartes professionnelles pour les activités immobilières (agent immobilier, syndic de copropriété, administrateur de biens, marchand de listes...)
- >> les récépissés de déclaration préalable d'ouverture d'établissement secondaire
- >> les attestations de collaborateurs

Contact et inscription pour les formations :
Pôle CRT (Création Reprise Transmission)
 > Frédérique VIGNERON
 > 05 45 20 55 55
 > fvigneron@charente.cci.fr

Le décret n° 2015-702 du 19 juin 2015, paru au journal officiel du 21 juin 2015, fixe la composition du dossier à fournir et précise que les demandes sont présentées et adressées au président de la Chambre de commerce et d'industrie territorialement compétent.



Retrouvez la CCI Charente sur les réseaux sociaux



Contact pour les formalités "activités immobilières" :
CFE (Centre de Formalités des Entreprises)
 > Angoulême : 05 45 20 55 55 / cfeangoulême@charente.cci.fr

Retrouvez l'ensemble des informations concernant les activités immobilières (formalités et formations) sur **www.charente.cci.fr** :

- >> rubrique "Formalités" > "Activités immobilières"
- >> dans les Actualités
- >> dans l'Agenda



CCI Charente

> 27 Place Bouillaud, CS 12124, 16021 ANGOULÊME Cedex / 05 45 20 55 55 / contactangoulême@charente.cci.fr
 > 23 Rue du Port, CS 10008, 16121 COGNAC Cedex / 05 45 36 32 32 / contactcognac@charente.cci.fr